



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DELIBERATION n° : 2021/045

Réunion du Mardi 11 mai 2021 à 19h
sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.

Date de convocation : 03/05/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 03/05/2021

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 28

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, Mme CORNEVIN-CORDONNIER Barbara, Mme COSSON Geneviève, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, M. GODART Olivier, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, M. LEBON Christophe, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme MAROTEAUX Nathalie, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine, Mme FESTUOT ayant donné pouvoir de vote à M. RENOLLET Hubert, Mme HAUDECOEUR Agnès ayant donné pouvoir de vote à Mme COSSON Geneviève, Mme LAROCHE Gisèle ayant donné pouvoir de vote à Mme BAUDART Martine, Mme LESUEUR Patricia ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise et Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme MAROTEAUX Nathalie.

Absent non excusé : M. MOREAU Laurent

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON

Objet : Dispositif « Petites villes de demain »

Vu la signature, en mars 2020, de l'opération de revitalisation du territoire (ORT) avec l'Etat, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise et les communes de Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, et Monthois ;

Considérant qu'en complément de ce dispositif, l'Etat a lancé le programme Petites Villes de Demain. « Ce dernier vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. L'éligibilité à ce programme permet de déployer sur la commune un certain nombre d'accompagnement de l'Etat et de la Région, qu'ils soient financiers ou en matière d'ingénierie »

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De VALIDER la proposition d'adhésion au programme Petites Villes de Demain
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer toute convention d'adhésion à ce programme
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

Fait en mairie le 14/05/2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le :

17 MAI 2021

Transmis au contrôle de légalité le :

Il est certifié exécutoire.

17 MAI 2021

Le Maire,

Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

